



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E181324

VALABLE JUSQU'AU 27/11/2024

ÉDITÉ LE 21/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2016

Forme juridique : SASU

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC STRASBOURG 2016 B 01956

Siret : 822 600 672 00015

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4601409

Assurance Responsabilité Travaux :  
ACTE IARD 2 725642

Assurance Responsabilité Civile :  
ACTE IARD 2 725642

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : HK RENOV

31, ROUTE DE LA WANTZENAU  
67800 HOENHEIM

Téléphone : 03 88 83 47 64

Portable :

Site Internet : www.hk-renov.fr

E-mail : hk-renovation@outlook.fr

Responsabilité légale :  
KURUM HASAN PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 33

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	27/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/11/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	08/07/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	27/11/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	02/12/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	02/12/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG  
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE  
15 RUE JACOBI-NETTER  
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.